

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 71 (1935)  
**Heft:** 34

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

---

### SOMMAIRE :

**PARTIE CORPORATIVE :** *Protestations. — Réponse de M. Toffel. — VAUD : Postes au concours. — De la dernière session du Grand Conseil. — NEUCHÂTEL : Rappels. — Remuez vos archives. — JURA : Au Grand Conseil bernois. — INFORMATION : IV<sup>e</sup> Conférence internationale de l'Instruction publique.*

**PARTIE PÉDAGOGIQUE :** E. DÉVAUD : *D'une école paysanne. — MÉTHODES ET PROCÉDÉS : L. CANTOVA : Les moyens de développement et l'éducation de l'articulation. — Ad. LAGIER : Un essai de coopérative scolaire. — INFORMATIONS : L'entr'aide aux jeunes par le travail. — PRATIQUE : Orthographe. — H. JACCARD-DE KAENEL : Récitations.*

---

### PARTIE CORPORATIVE

#### PROTESTATION

à propos du rapport de M. Toffel sur le Congrès du Syndicat national des instituteurs français.<sup>1</sup>

Je proteste doublement.

Je proteste tout d'abord contre l'esprit tendancieux de ce compte rendu. M. Toffel ne se contente pas, en effet, de relater les travaux du Congrès : il approuve à demi-mot l'attitude des congressistes et il abonde dans le sens de leurs résolutions. Or je prétends que sa qualité de secrétaire de la Société pédagogique romande lui interdisait de le faire, parce que sa signature engageait notre association tout entière, dont un grand nombre de membres, j'en suis persuadé, ne souscrivent pas à son appréciation. Il n'avait pas le droit, en particulier, de qualifier d'« iniques » les mesures « prises contre des membres du corps enseignant qui se sont rendus coupables d'avoir effectivement défendu la cause de la paix » ; ni de « comprendre » en notre nom à tous que « nos collègues français prononcent certains discours aussi violents que courageux » : la grande majorité des instituteurs de la Romande sont certainement d'un autre avis.

Je proteste ensuite — au risque de manquer moi-même ici aux devoirs de courtoisie qui ont sans doute inspiré en partie M. Toffel, hôte du Syndicat national — contre les vœux qu'il ne peut avoir formulés qu'au nom de notre association pour le « succès matériel et moral dans l'action qu'ils (nos collègues français) sont appelés à mener si âprement ». Passe encore de souhaiter un rétablissement de la situation matérielle des victimes les plus durement touchées par les décrets-lois du ministère Laval : chacun de nous le désire même de tout cœur. Mais applaudir à un programme d'action nettement révolutionnaire, ainsi que l'atteste le chant de l'« Internationale » qui souligna l'exposé du secrétaire général, cela, non, M. Toffel n'en avait pas le droit. Parce que la Société pédagogique romande n'en est pas là, et n'en sera jamais là.

Marcel CHANTRENS.

<sup>1</sup> Voir l'*Educateur* du 7 septembre dernier.

### PROTESTATION

Avant de lire ce qui va suivre, je vous prie, chers collègues, de revoir l'article de A. E. Toffel, secrétaire de la S. P. R., intitulé « Au congrès du Syndicat national des instituteurs et institutrices de France (*Bulletin* du 7 sept. 1935).

Notre journal corporatif est un hebdomadaire obligatoire pour tous les membres de la S. P. R., ainsi en a décidé l'assemblée des délégués de 1934. Personnellement, j'ai été un chaud partisan de cette obligation, à une condition cependant, condition primordiale et au reste statutaire : que notre organe respecte nos convictions politiques et sociales et, en aucun cas, ne déroge à cette règle.

Or, l'article de A. Toffel m'a navré et profondément indigné, et il a provoqué les mêmes réactions chez les collègues de mon entourage immédiat. Ne me dites pas que c'est là un compte rendu objectif d'une séance du S. N. français, que notre délégué a voulu simplement nous renseigner sur les aspirations pédagogiques et les tendances politiques d'une partie de nos collègues français. Non point, cet article glorifie l'action politique du S. N., il en fait l'apologie, il prend la défense des membres du corps enseignant frappés après le Congrès de Nice, il admire l'« Internationale », « hymne symbolique », il nous entraîne vers la C. G. T. et le front populaire, dans lesquels il voit la régénérescence de la France et le bonheur de son peuple.

C'est donc là, sous le manteau d'un compte rendu, avant tout et surtout un article de propagande politique. Dans notre pays, comme en France (front national et front populaire), deux tendances politiques s'affrontent et se combattent et la lutte devient de plus en plus âpre. Les membres de la S. P. R., et chacun le sait, sont divisés et appartiennent, dans des proportions que je n'ai pas à préciser ici, à ces deux tendances. Dans de telles circonstances, il est donc du plus évident devoir de notre organe de chercher à éviter toute discussion politique, ce qu'il ne fait pas.

Aussi, au nom de ceux qui veulent sincèrement que notre Société pédagogique reste en dehors de ces luttes, de ceux qui veulent maintenir l'union, la force, la vie même de notre association, je proteste avec la dernière énergie contre l'article précité. Nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas soutenir un journal qui aiderait, peu ou prou, au triomphe d'idées qui ne sont point les nôtres ; notre silence serait un acquiescement, donc une lâcheté. Une lâcheté parce qu'il laisserait croire que nous approuvons, que nous acceptons et que, éventuellement, nous suivrons.

Je proteste non point pour faire le jeu de tel ou tel parti, non point pour plaire à tel ou tel gouvernement, non point pour essayer ici, à mon tour, de faire triompher tel programme, je proteste parce que mes convictions politiques sincères et profondes m'y obligent.

L'an dernier déjà, nous nous sommes élevés contre un article tendancieux de notre collègue Dottrens qui jugeait l'action du gouvernement autrichien. Nous nous étonnons que l'année suivante déjà, les mêmes faits se reproduisent, singulièrement aggravés. Je me demande de quel profit ils peuvent être pour l'école romande et pour le corps enseignant.

Nous ne nous laisserons pas entraîner dans une voie qui n'est point celle que nous avons choisie. Il y a au-dessus de nos aspirations, de nos intérêts corporatifs, d'autres aspirations et d'autres intérêts qui touchent à la vie

même de la nation. S'il fallait choisir entre eux, si nous y étions obligés, nous n'hésiterions pas un instant. Nous espérons que telle éventualité ne se présentera pas, mais cela ne dépend point de nous.

E. REYMOND.

### RÉPONSE DE M. TOFFEL

A mon tour de protester.

« ...Je vous apporte le salut cordial des 3000 membres de notre Société pédagogique, vous assurant que nous sommes en pensée et de cœur avec vous dans les luttes âpres que vous devez soutenir devant la grande offensive des forces coalisées contre vous et contre l'école populaire laïque... »

Voilà un fragment de la modeste allocution prononcée à Paris et qui montre clairement qu'à ce moment-là j'ai cru parler au nom de la S. P. R. — Etais-je naïf de croire que les instituteurs de la Suisse romande, issus du peuple, comme ceux de France, sauraient se mettre à leur place et comprendre les moyens de défense ! — Les protestations de MM. Chantrens et Reymond, au nom de plusieurs collègues, disent-ils, me prouvent que je me suis singulièrement fourvoyé en saluant fraternellement nos collègues de France et en leur exprimant la sympathie des Romands, beaucoup mieux partagés qu'eux à tous égards.

J'espère toutefois avoir été le porte-parole non seulement du Bureau qui m'a prié de répondre à l'aimable invitation de nos amis français, mais encore de la majorité des membres de notre S. P. R., laquelle se rattache à la Fédération internationale des Associations d'instituteurs (F. I. A. I.).

Que mon collègue Chantrens ne puisse souscrire aux vœux que j'ai formulés, je le conçois et prends acte de son refus de s'y associer. Mais je suis en droit de croire que dans certain milieu de notre « Romande » on me cherche querelle avec une obstination irritante, et je proteste hautement contre les insinuations de M. Reymond qui taxe mon compte rendu « d'article de propagande politique ». Qu'on le relise, en effet, objectivement, et bien qu'on me sache « sympathisant », on constatera qu'il ne contient ni l'apologie du Syndicat National de France, ni une invitation à renforcer le Front populaire, pas plus qu'une tentative d'entraîner quiconque vers une C. G. T. Quand j'écris : « L'assemblée se lève et entonne « L'Internationale »... », je dénie à M. Reymond le droit d'en conclure que j'admire cet hymne et ai l'air de le recommander. (Il se dit qu'un militant socialiste ne peut pas ne pas aimer ce chant, comme je me dis qu'un officier ne peut pas ne pas aimer le sabre !) Précisément, quand je qualifie « L'Internationale » d'hymne symbolique, de même que quand je mets quelque insistance à signaler certains faits, c'est pour bien définir l'ambiance et l'atmosphère dans lesquelles se sont déroulés les débats de cette grande association de 80 000 membres.

Bien que la courtoisie française ne soit pas un article d'exportation, j'ai cherché à en apporter assez à Paris (M. Chantrens l'a compris) pour faire honneur aux Romands et pour ne pas passer moi-même pour un rustre. D'autre part, ce qui peut prouver que je n'ai pas admiré sans réserves tout ce qui s'est dit au cours des délibérations, c'est qu'un grand quotidien farouchement hostile aux idées de gauche (et qui fut malmené au cours du congrès), *Le Temps*, a interprété tels passages de mon discours comme étant des réticences, ce qui l'a réjoui, et il m'a sans doute flatté pour cela en écrivant dans ses colonnes :

« M. Toffel, secrétaire de l'Association des instituteurs de la Suisse romande,

montra, dans une allocution intelligente, fine, voire spirituelle et bien dite, qu'il y a parmi les instituteurs de son pays, des courants opposés, et que ses collègues officiers de réserve ont jugé défavorablement les théories des nôtres, qu'il a cependant essayé de justifier sur l'objection de conscience. »

Je m'excuse d'avoir dû citer cette appréciation de M. Robert Pimienta, rédacteur au *Temps* mais elle tranquillisera ceux de mes collègues qui ne me cherchent pas une « querelle d'Allemand ». Et voilà, et je maintiens les termes de mon rapport, sauf en ce qui concerne les 3000 saluts et vœux, où j'opère une soustraction !

Encore un mot : M. Reymond, termine sa protestation en faisant allusion à je ne sais quels intérêts supérieurs et profère je ne sais trop quelles menaces. J'ai la conscience tranquille ; j'accomplis au sein du Bureau de la Romande mon devoir, tout mon devoir, comme d'autres l'ont fait avant moi. Et contrairement à ce que pense le protestataire, si un organe corporatif ne peut contenir un article qui provoque une discussion et un échange d'opinions, renonçons alors à notre organe et contentons-nous de publier un almanach !

A.-E. TOFFEL, Le Locle.

## VAUD

### POSTES AU CONCOURS

**Jusqu'au 27 sept., à 17 h. :** *Instituteur* : Saint-Saphorin (Lavaux), pour le 1<sup>er</sup> nov.  
**Jusqu'au 30 sept., à 17 h. :** *Instituteur* : Villars-Bramard, pour le 1<sup>er</sup> nov. —  
*Instituteurs* : Bex (dans la commune) ; Bioley-Magnoux ; Agiez. — *Institutrice* : Granges p. Payerne. — *Maîtresse d'école semi-enfantine* : Agiez. —  
*Maîtresse ménagère* : Grandson ; entrée en fonctions pour le début de novembre, éventuellement en avril 1936.

### DE LA DERNIÈRE SESSION DU GRAND CONSEIL

Lors de l'ouverture de cette session, l'après-midi du 26 août, on entendit quelques députés faire part de leur inquiétude au sujet de l'enseignement du français. M. *Rigassi* recommande des exercices pratiques pour apprendre aux élèves à s'exprimer avec clarté, tandis que M. *Decollogny*, rapporteur, se soucie de l'orthographe.

M. le conseiller d'Etat *Perret* se demande s'il s'agit vraiment d'un mal nouveau. Peut-on incriminer la méthode phonétique ? Il pense que le Grand Conseil se gardera d'engager une discussion technique !

M. *M. Meylan* (La Vallée) en a au manuel de grammaire trop abstrait... Mais M. le rapporteur se hâte de reprendre l'un de ses thèmes favoris : les institutrices mariées. On ménagerait les situations acquises, pour considérer à l'avenir comme démissionnaires les institutrices qui convoleraient en justes noces. La raison de cet ostracisme ? la voici : permettre l'admission à l'Ecole normale d'un plus grand nombre de candidates.

M. le chef du Département défend le *statu quo* ; la loi n'est pas si ancienne ; il ne croit pas que les admissions à l'Ecole normale puissent être augmentées par l'application d'une telle mesure.

Malgré cette réponse, la majorité du Grand Conseil donne raison à la sous-commission contre le Conseil d'Etat. Celui-ci devra donc étudier de nouveau la délicate question des institutrices mariées.

\* \* \*

La raison avancée par M. le rapporteur Decollogny n'est pas valable. L'année où l'on parla d'adopter semblable article de loi, on vit le nombre des candidates inscrites tomber verticalement de cent à quarante-sept, sauf erreur. Et cela s'explique aisément : quels sont les parents qui seraient en mesure de consentir les sacrifices financiers que représentent quatre années d'études, sachant que leur fille, en cas de mariage, devrait renoncer à l'enseignement au bout de peu de temps ?

Nous pensons même que ce pourrait donner lieu à une situation proprement tragique : une institutrice adore son métier comme ses petits élèves, mais survient dans sa vie un fiancé qu'elle n'aime pas moins ; à quoi ou à qui renoncer ? à l'école ou au mariage ? Tous deux représentent une part de bonheur. Alors...

Alors, poussera-t-on l'institutrice vers l'union libre (qui, pour être belle, suppose des âmes peu communes !) ? Ou bien la candidate devra-t-elle prononcer des vœux ?

La démission des institutrices qui se marient ? MM. les députés ne voient-ils point qu'une semblable détermination, s'ils l'adoptent, se retournera contre ceux d'entre eux dont la grande fille manifestera quelque jour le désir d'embrasser la carrière pédagogique ?

\* \* \*

Une semaine plus tard, faisant suite à la motion *Chaudet* du 13 mai 1935 (suppression des Cours complémentaires), le Grand Conseil, sur le rapport de M. le député *Panchaud* (Ecublens), adoptait un projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à suspendre, à partir du 1<sup>er</sup> octobre, l'application des articles 147 et 150 a de la loi du 19 février 1930.

L'article 147 (1<sup>re</sup> partie) porte que : *Des cours complémentaires de l'instruction obligatoire sont organisés dans tout le canton, durant le semestre d'hiver, pour les jeunes gens de 15 à 19 ans. Leur durée est de neuf ou dix semaines, à raison de six heures par semaine.*

Et l'article 150 a : *Sont dispensés (des cours) ceux qui, à la suite d'un examen, ont fait preuve d'une instruction suffisante.*

Il n'y aura plus qu'une séance par semaine ; l'examen de dispense est supprimé.

Il s'agit d'une période d'essai, un nouveau projet de loi devant être soumis au Grand Conseil en mai prochain.

\* \* \*

Enfin, concernant la réorganisation financière et l'équilibre budgétaire (traitements et subventions), le Grand Conseil décide de ne rien décider, ceci pour des raisons qui sont un peu la raison d'Etat. Il n'a fait que surseoir, pour les motifs que l'on devine ; en novembre, tout sera remis en question. Courage quand même, courage, travail... et espoir !

Alex. CH.

## NEUCHATEL

### RAPPELS

*Bulletin.* — Il est rappelé aux présidents de section que toutes les admissions, démissions et mutations doivent être immédiatement portées à la connaissance du correspondant du *Bulletin*. C'est le seul moyen d'arriver à une expédition régulière de notre organe.

*Assurances.* — Les présidents de section voudront bien attirer l'attention des nouveaux sociétaires sur nos deux assurances : responsabilité civile et accidents. Les primes sont très avantageuses : 1 fr. 60 pour la responsabilité civile, 1 fr. 20 à 10 fr. pour les accidents, suivant les risques couverts. Pour le détail des conditions, se reporter à la circulaire du Comité central en date du 28 septembre 1926, ou s'adresser au président central.

Il serait bon de refaire des démarches auprès des anciens membres non assurés.

J.-Ed. M.

### REMUEZ VOS ARCHIVES

Il manque dans les archives du Comité central bon nombre de rapports du Département de l'Instruction publique qu'il serait utile de posséder pour éviter de toujours recourir à l'emprunt. Ce sont les années 1889, 1899, 1900, 1902, 1905, 1911 et 1917 à 1928.

Prière à ceux qui pourraient se séparer de ces vieux papiers de vouloir bien les faire parvenir au soussigné, qui leur en sera infiniment reconnaissant.

J.-Ed. MATHEY.

## JURA

### AU GRAND CONSEIL BERNOIS

Les revendications des instituteurs et institutrices sans place, dont il a été question ici-même, ont eu leur répercussion au sein du Grand Conseil bernois. Un des députés jurassiens, M. Monnier, de St-Imier, s'est exprimé assez longuement à leur sujet. Voici, résumés, les points essentiels de son exposé, introduit à l'occasion de l'examen du rapport de gestion de la direction de l'Instruction publique pour 1934.

Il sera bien difficile de fixer la limite d'âge à 60 ans pour les membres du corps enseignant, à cause de la situation assez délicate dans laquelle se trouve la caisse d'assurance. Le cumul des gains, réalisé par les couples d'instituteurs et d'institutrices mariés, pourrait être évité dans les villes ; mais en le supprimant à la campagne, on s'exposerait, de l'avis de la direction de l'Instruction publique, « à l'inconvénient de changements trop fréquents dans le corps enseignant ». (Nous connaissons des villages à deux classes où, en effet, les jeunes instituteurs célibataires ne font que de courts stages : on en change tous les trois, quatre ans. — *Réd.*) La suppression, pour une année, des admissions à l'École normale peut se discuter, mais ne serait qu'un palliatif peu efficace. La création d'une caisse de chômage pour les jeunes instituteurs et institutrices mérite d'être examinée par les autorités de l'Etat. (Serait-il possible de mettre au chômage quelqu'un qui n'a pas encore déployé une activité professionnelle ? J'en doute. Cela ne se fait pas dans les métiers manuels. — *Réd.*) On pourrait instituer des vicariats pour les jeunes instituteurs et institutrices, c'est-à-dire adjoindre ces derniers à des instituteurs âgés pour les assister dans leur enseignement. (L'essai en a été fait déjà, sauf erreur, et a donné des résultats assez satisfaisants. — *Réd.*)

M. le Dr Rudolf a exposé le point de vue des autorités dans ces différentes questions. On ne supprimera pas les admissions aux écoles normales du Jura ; mais dès 1936, on abaissera à huit le nombre des élèves admis. Il est impossible de réduire la limite d'âge pour l'obtention de la pension de retraite (actuellement, elle est de 70 ans). On développera, dans la mesure du possible, l'institution du vicariat et du stage.

Les réclamants, seront-ils satisfaits ? On ne peut aller, hélas ! bien loin dans la réalisation de leurs désirs.

H. S.

## **INFORMATIONS**

### **IV<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

Convoquée par notre Département fédéral de l'Intérieur et organisée par le Bureau international d'éducation, cette Conférence s'est tenue à Genève du 15 au 19 juillet dernier. Quarante et un gouvernements avaient envoyé des délégués ; l'Afghanistan s'était fait représenter par un observateur, ainsi que le secrétariat de la S. d. N., le B.I.T. et l'Institut international de coopération intellectuelle. Présidée par le délégué de l'Espagne, la Conférence s'ouvrit par un discours de M. Lachenal, président du Comité exécutif du Bureau international d'éducation ; trois rapports furent présentés et discutés sur la « Formation professionnelle du personnel enseignant primaire », la « Formation professionnelle du personnel enseignant secondaire » et sur les « Conseils de l'instruction publique ». Pour faciliter l'examen de ces questions, le Bureau international d'éducation avait entrepris en temps utile des enquêtes dont le résultat a paru dans la collection des publications de ce Bureau.

Voici la résolution qu'admit la Conférence concernant la formation du personnel enseignant primaire. Nous laissons de côté les considérants ; ils constatent que les conditions économiques ont rendu beaucoup plus difficile la tâche des maîtres primaires ; que, dans l'œuvre éducative, c'est leur personnalité qui constitue le facteur décisif et qu'il faut, par conséquent, pour leur formation, tenir le plus grand compte non seulement des connaissances générales et pédagogiques, mais encore morales.

« La Conférence émet le vœu

Que l'âge d'admission aux fonctions d'instituteur, et, par suite, que l'âge d'admission dans les centres de formation pédagogique, soit fixé de façon telle que le jeune instituteur, avant son entrée en fonction, ait pu acquérir une maturité morale et intellectuelle suffisante, et la pleine conscience de l'importance de sa tâche et de ses responsabilités ;

Que la sélection des candidats ne porte pas seulement sur les connaissances acquises, mais qu'elle prenne en très sérieuse considération les aptitudes morales, intellectuelles et physiques ;

Que les études des futurs instituteurs soient gratuites, ou que, à tout le moins, des bourses soient accordées aux candidats méritants nécessiteux.

La Conférence estime

Que la préparation professionnelle et proprement pédagogique doit s'ajouter à une bonne culture générale ;

Que, par conséquent, la durée des études doit être assez longue pour permettre d'assurer à la fois aux élèves, sans surmenage, une culture générale et une formation professionnelle suffisantes ;

Qu'au reste, il est possible d'assurer d'abord cette culture générale et de réserver ensuite aux centres de formation pédagogique (Universités, Facultés pédagogiques, Instituts pédagogiques universitaires, Académies ou Instituts pédagogiques, Ecoles normales) la seule formation professionnelle, au moins dans les pays où l'on ne croit pas pouvoir assurer à la fois dans une même école la culture générale et la formation pédagogique.



#### La Conférence

Estime nécessaire que, en vue de la formation professionnelle des futurs instituteurs, les programmes d'études et les horaires prévoient non seulement l'étude théorique de la pédagogie et des sciences auxiliaires, mais encore une préparation pratique très sérieuse ;

Qu'une place soit réservée aussi aux disciplines économiques et artistiques auxquelles les instituteurs devront plus tard initier les enfants qui leur seront confiés, soit à l'école proprement dite, soit dans les organisations d'éducation post-scolaire, et qu'il soit tenu compte en outre du rôle important de la culture physique pour la formation de la personnalité ;

Souhaite que la préparation professionnelle (pédagogique, psychologique, sociale et pratique) des futurs instituteurs s'inspire des principes de l'école active et réserve une place suffisante aux travaux de recherches individuels, et considère que la formation professionnelle doit être de nature à assurer un contact intime des futurs instituteurs avec les populations parmi lesquelles ils auront à enseigner, en particulier dans les milieux ruraux ;

Elle émet le vœu qu'une importance toute particulière soit reconnue aux écoles modèles annexes, et que celles-ci comprennent des écoles rurales aussi bien que des écoles urbaines.

#### La Conférence

Estime que la préparation des maîtres urbains et des maîtres ruraux, là où il paraît nécessaire de la différencier, doit être de même niveau et conférer les mêmes droits ;

Elle constate que, dans plusieurs pays, les futurs instituteurs ajoutent à leur préparation professionnelle générale une spécialisation dans certaines disciplines particulières, qu'ils pourront enseigner ensuite, au moins aux élèves les plus âgés de l'école primaire élémentaire.

#### La Conférence

Estime qu'une nomination définitive ne doit intervenir en faveur des jeunes instituteurs qu'après un stage d'une durée suffisante, rationnellement organisé, et dûment contrôlé ;

Elle émet le vœu que l'institution de stages de perfectionnement pour les maîtres en exercice soit généralisée et fasse l'objet de mesures d'ordre permanent. »

Quant au personnel enseignant secondaire, la Conférence a reconnu, pour les futurs professeurs, la nécessité d'une formation scientifique très développée ainsi que d'une préparation morale méthodique aux devoirs de l'éducation, d'une étude suffisamment développée des connaissances connexes, des études pédagogiques théoriques et d'une préparation pratique, soit au cours de stages. Elle a recommandé enfin que, dans les procédures de nomination, on tienne compte non seulement des connaissances théoriques des nouveaux professeurs, mais surtout de leur valeur morale et de leurs capacités professionnelles.

Au cours de cette Conférence, les représentants des gouvernements ont fait preuve d'un esprit admirable de compréhension mutuelle. Il n'y a pas eu de rivalités nationales, mais un désir sincère d'aider à l'œuvre commune ; les délégations des pays les plus séparés théoriquement ont donné l'exemple de la plus parfaite coopération technique. Le fait mérite d'être relevé.

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### D'UNE ÉCOLE PAYSANNE <sup>1</sup>

La pédagogie nouvelle formule à l'égard de l'école des exigences qui risquent de rester entre les feuillets des livres comme des pétales morts, témoins d'intentions excellentes, mais de prétentions irréalisables dans nos Etats appauvris et toujours besogneux : locaux organisés comme des laboratoires, tables et chaises mobiles, établis, outils et matériaux propres aux réalisations concrètes, personnel très sélectionné, pourvu de diplômes ès sciences psychologiques, expert dans la pratique des tests, entraîné au traitement délicat des groupes d'enfants jouissant de l'autonomie scolaire, cours divisés en sections de retardés et d'avancés, classe de vingt élèves d'âge mental sensiblement identique...

En lisant ces revendications, j'ai devant mes yeux, obsédante image, nos écoles de campagne où cinquante, soixante élèves, parfois davantage, peuplent des salles trop exigües, où le maître doit se partager entre cinq cours (car il y en a bien cinq : le cours de ceux qui ne savent pas lire, le cours inférieur, le cours moyen, les deux années du cours supérieur, puis les deux et trois dernières années que l'on ne peut traiter comme les deux précédentes), où toutes les ressources se réduisent au dévouement du maître, à la bonne volonté des élèves.

Mais ce sont là les ressources essentielles ; on y peut compter ; en leur faisant rendre tout ce qu'elles peuvent fournir, en ne les gaspillant pas surtout, on peut obtenir, en dépit des circonstances défavorables, ce que notre peuple est en droit d'attendre de ses écoles.

Notre peuple en attend qu'elles livrent à la vie, à la fin de la

<sup>1</sup> Par deux fois, cette année-ci, l'*Educateur* a eu le privilège de présenter à ses lecteurs des ouvrages de M. E. Dévaud. C'était, en mars, *Pour une Ecole active selon l'ordre chrétien* (N° 11), puis, en avril, (N°s 14 et 15), *Lire, parler, rédiger*. — Une troisième œuvre de l'éminent pédagogue fribourgeois vient de nous parvenir :

*Pédagogie du Cours supérieur : Essai sur la formation paysanne des élèves de nos écoles primaires fribourgeoises.* (Librairie de l'Université, 16, rue de Romont, Fribourg.)

Ce titre, à lui seul, est tout un programme ! Aussi bien, les idées originales, hardies, foisonnent-elles dans ces 78 pages, auxquelles nous reviendrons prochainement.

Pour aujourd'hui, nous pensons utile d'en publier le premier chapitre : cela précisera la position prise par M. Dévaud, et facilitera la compréhension de notre prochain compte rendu. — A. R.

scolarité, des jeunes hommes et des jeunes filles aptes à remplir leur tâche de travail dans les champs et dans les ménages de notre campagne fribourgeoise selon l'esprit du pays et suivant les traditions de nos pères. Et ces pages ont l'ambition d'y aider.

Ma pédagogie du cours supérieur ne convient qu'au cours supérieur de quatre ans au moins. Elle n'est donc pas applicable aux écoles urbaines qui ne comptent que six années primaires. Seules les écoles de campagne ayant huit et neuf années scolaires avec un cours supérieur de quatre ans, il s'ensuit que je n'ai à tenir compte, dans cette étude, que de la formation paysanne. La pédagogie que je propose me semble valoir aussi pour le degré supérieur de toutes les écoles préparant les élèves à leur vie concrète de travailleurs manuels. Ecrivant pour les instituteurs de mon pays, je m'adapte aux circonstances de mon pays. Or, après six ans, les écoliers de nos villes sont envoyés obligatoirement dans les écoles secondaires. Je n'y verrais que des avantages si nos établissements secondaires complétaient et couronnaient la formation convenable au travailleur manuel.

Hormis Fribourg, ce n'est pas le cas ; nos écoles secondaires sont un point de départ et non un aboutissement ; elles sont des progymnases dont le programme reproduit celui des premières classes du collège. Elles rendent des services, que je m'en voudrais de méconnaître, aux jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales. J'estime qu'elles tendent à déclasser les futurs ouvriers, les futurs paysans astreints à les fréquenter. Même s'ils ne sont pas soumis au régime du latin, ceux-ci doivent s'y livrer à des études qui les éloignent de la campagne et de ses occupations ; ils acquièrent une mentalité qui n'est plus celle de leur milieu ; ils reviennent avec quelque peine au travail des mains, et plusieurs gardent à l'égard de la vie paysanne une attitude désaffectée et chagrine qui les réduit au rôle de défaitistes et d'agitateurs stériles dans leur milieu, alors que, restés au village, ils y seraient devenus ces animateurs, de ces « autorités sociales » que Le Play appréciait si fort, inspirant la mentalité de la paroisse et de la contrée.

C'est une grave erreur, à mon sens, d'écrémer de leur élite les écoles des campagnes et des petites villes en faveur du gymnase. Tous les états ont besoin d'être vivifiés par une élite intelligente. Il est de l'intérêt du pays que les élites restent dans leur cadre, à moins d'un goût irrésistible et d'une vocation manifeste, pour enrichir et élever leur milieu, plutôt que d'en sortir et de l'épuiser.

Toute profession, surtout la campagnarde, tout milieu, surtout le villageois, vit et progresse par les personnes d'intelligence et de cœur qui y sont fixées, qui y restent de plein gré, parce qu'elles peuvent y faire valoir mieux qu'ailleurs leurs qualités, y multiplier leurs « talents » au sens de l'Évangile. Il faut que dans chaque classe, dans chaque milieu, il soit possible à chacun de vivre pleinement sa vie de personne humaine, d'y manifester son intelligence, d'y faire épanouir les dons de son cœur, d'y trouver occasion d'entreprendre, de se dépenser, de développer ses capacités, voire de commander. Une sélection mal entendue risquerait, en favorisant l'exode de l'élite, d'appauvrir et de dégrader un milieu campagnard en extirpant l'intelligence, de le livrer sans défense interne à l'exploitation des agitateurs. Veillons à ne pas considérer un garçon doué comme perdu pour la société s'il ne fait pas du latin, à ne pas estimer la médecine, l'avocatie, le professorat comme les seules carrières où l'intelligence peut s'épanouir. N'en peut-on manifester autant dans la conduite d'un « train de campagne » que dans celle d'un procès ou celle d'une démonstration mathématique ? Au reste, la qualité d'une personne dépend moins de la nature du travail auquel elle se livre que de l'intention qu'elle y met, de la compétence qu'elle y révèle, de l'usage auquel elle le fait servir.

L'apôtre du Prado, à Lyon, le P. Chevrier, résumait sa méthode en cette phrase : « Le cœur n'aime que quand il connaît et la vérité n'agit que quand elle a compris et aimé ». Pour former des hommes d'action, il faut leur faire comprendre, leur faire aimer ce qui doit être agi. Qu'est-ce qui doit être agi ? La vie du travailleur manuel chrétien. Notre tâche se résume en deux mots : nous avons à faire connaître le travail chrétiennement entendu ; nous avons à faire aimer la vie du travailleur chrétien. Voilà bien ce que doit s'efforcer d'obtenir l'école populaire, spécialement celle de nos campagnes ; elle prépare le jeune à sa vie de travailleur manuel chrétien, d'un paysan de notre pays.

E. DÉVAUD.

## MÉTHODES ET PROCÉDÉS

### LES MOYENS DE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉDUCATION DE L'ARTICULATION

Le découpage.

Ici, sir Richard cite Darwin <sup>1</sup>.

« Ainsi, lorsque quelqu'un coupe quelque chose avec les ciseaux, il arrive

<sup>1</sup> Darwin, *L'expression des émotions*.

qu'on le voit remuer les mâchoires en même temps que les lames des ciseaux.

» Les enfants qui apprennent à écrire tordent souvent leur langue, en même temps qu'ils déplacent leurs doigts d'une façon ridicule. »

Hé ! ils cherchent, ces petits, à mettre d'accord leur bouche et leurs doigts, mais comme, à de rares exceptions près, leur articulation est *faussée*, il y en a bien peu qui y arrivent.

Or, le découpage avec les ciseaux est l'un des principaux moyens de développement. Il provoque les mouvements verticaux de la mâchoire de haut en bas et de bas en haut. Il correspond donc au *ba, ab ; ca, ac ; da, ad ; etc.*

Dans un autre domaine, nullement scolaire, qui n'a vu des gamins faire bâiller leurs camarades en écartant lentement l'index et le médium posés d'abord sur le pouce, ou bien dire par signes, en reposant rapidement ces deux doigts sur le pouce : « Ferme ! tais-toi ». Mais il ne s'agit pas de faire répéter en classe ces gestes assez vulgaires. En revanche, il faut faire découper, découper, découper. Oh ! non point pour exécuter des chefs-d'œuvre à exposer contre le mur, mais pour que l'enfant acquière automatiquement la précieuse coordination de la bouche et des mains. Elle est acquise lorsque le découpage est net et franc, mais il faut l'exercer encore et longtemps. Il ne s'agit point ici de suggérer des idées et de donner des conseils à des collègues qui ne manquent point d'initiative. Pourtant on signalera l'utilité et des catalogues de tous genres et des cartes illustrées qui permettent un travail plus ou moins collectif, fait pour une part comme tâche à la maison. Comme travail de construction, l'enfant peut ensuite disposer, puis coller ses plus jolis découpages sur du papier plus fort et fabriquer ainsi des livres d'images ou bien des appartements, cuisine et chambres ; ou encore des magasins ; ou encore des pâturages où, sur l'herbe dessinée, il dispersera les animaux ; ou des ménageries, etc., etc. Le choix ne manque pas.

Mais que l'institutrice n'entrave pas l'écolier de son aide et de ses conseils. Le mouvement exact ne s'acquiert que par le travail personnel. L'institutrice peut tout au plus montrer les mouvements simultanés de la bouche, des mains — et même des pieds. — Le travail de l'enfant est moins beau, moins soigné sans doute que si elle lui aide. Il sera infiniment meilleur plus tard. Cela seul importe.

L. CANTOVA.

### UN ESSAI DE COOPÉRATIVE SCOLAIRE

On connaît les expériences tentées par plusieurs pédagogues, notamment des instituteurs français, dans le domaine de la coopérative scolaire.

A mon tour, j'ai voulu faire un essai adapté à une classe urbaine de garçons de 14 à 15 ans, appartenant pour la plupart à des milieux très modestes.

**Buts.** — Il s'agissait d'abord d'organiser la classe sous forme de société et de créer entre les membres un bon esprit coopératif d'entr'aide et de bonne camaraderie. Il importait aussi de fournir à chaque élève les mêmes chances de succès scolaires par l'achat de matériel et de fournitures, et de parer ainsi aux déficits dûs à une situation matérielle difficile. Il fallait donc créer un fonds géré par les élèves et destiné :

1° à l'achat de matériel et de fournitures non fournis par l'Etat (comme par exemple des encres de couleur pour les cartes géographiques), à l'acquisition de tableaux ou cartes postales destinés à compléter l'enseignement de la géogra-

phie (4 parties du monde) et de l'histoire et à fournir des documents pour les cahiers d'élèves ;

2° à venir éventuellement en aide à un membre de la coopérative atteint par le malheur ou la maladie ;

3° à permettre l'organisation d'un voyage de fin d'année, accessible à tous, avec un minimum de frais.

**Organisation.** — Dès le mois de septembre, le projet de coopérative ayant été adopté par la classe, on se mit à rédiger des statuts.

La coopérative scolaire du Grutli était administrée par un comité de 3 membres et 2 vérificateurs de comptes. Toutes ces fonctions devaient être remplies par des élèves élus par l'assemblée générale. Toutes les décisions devaient être prises à la majorité des voix lors d'une des séances hebdomadaires.

Le maître de la classe dirigeait les débats pour gagner du temps et éviter les discussions oiseuses. Il avait le droit de veto.

Le maître de classe et les élèves étaient membres actifs de la coopérative, et la cotisation hebdomadaire fut fixée à 10 centimes. Chaque membre actif devait placer une ou deux cartes de membres honoraires à des personnes s'intéressant à l'organisation et qui payaient leur carte 2 fr. Les membres honoraires avaient droit de regard sur les opérations et les comptes de la coopérative.

A fin janvier, la coopérative scolaire du Grutli comptait, à part ses 30 membres actifs, une trentaine de membres honoraires et était à la tête d'un capital de 140 francs.

Ce capital fut accru par d'autres opérations : les élèves se mirent à collectionner des timbres-escompte de l'Union commerciale et remplirent également un carnet de timbres de la Société coopérative de consommation, les uns apportèrent des coings qui furent vendus à leurs camarades, d'autres collectionnaient les colerettes de bouteilles d'eau minérale que les détaillants reprenaient à raison de 1 fr. le cent.

Vers la fin de l'année scolaire, les membres de la coopérative décidèrent l'organisation d'une tombola qui rapporta environ 85 fr. Chaque élève devait fournir un ou deux objets servant de lots et acceptait d'abandonner un des objets confectionnés dans les ateliers de travaux manuels.

Les propositions faites par le maître d'acheter certaines fournitures n'eurent pas de succès. Le bruit avait couru que la subvention municipale pour les courses scolaires serait supprimée et les élèves eurent surtout comme souci de constituer un fonds important pour le voyage de fin d'année. Au milieu de juin, la coopérative scolaire disposait de 325 fr., ce qui lui permit de faire un voyage de 2 jours à Bâle (avec la subvention municipale rétablie en partie) sans que les participants aient une somme quelconque à payer.

Notons que l'organisation de la classe en société donna lieu à plusieurs activités scolaires intéressantes : 1° rédaction de statuts ; 2° rédaction chaque semaine d'un compte rendu de l'assemblée ; 3° établissement des comptes tous les 3 mois et vérification des comptes et des espèces ; 4° exercices d'élocution : apprendre à donner son avis clairement et d'une façon concise ; 5° confection d'insignes à l'atelier du métal.

2 équipes (l'une de basket-ball et l'autre de foot-ball) furent créées au sein de la coopérative et prirent part à des matches interclasses.

En conclusion, je dois constater la parfaite réussite de l'expérience. Certes, une société d'enfants est l'image d'une société d'adultes : il y a des membres actifs et dévoués et des indifférents ; mais si le maître sait jouer son rôle d'inspirateur sans imposer sa personnalité d'une façon trop apparente, on peut obtenir avec ces jeunes élèves d'excellents résultats.

La constitution d'un petit capital représente, de la part de jeunes garçons, un effort soutenu et l'esprit de la classe n'a qu'à gagner à une organisation telle que je viens de la décrire.

Mais je considère que le résultat le plus appréciable pour le maître a été la qualité des relations entre les élèves et lui. La classe, composée comme toutes les autres d'éléments divers, dont quelques-uns fort turbulents, a fait preuve au cours de l'année scolaire d'un excellent esprit de solidarité et de discipline et n'a donné aucune peine à son instituteur. Il faut remarquer également que les résultats scolaires ont été très satisfaisants et n'ont pas eu à pâtir, au contraire, de l'organisation de la classe en coopérative scolaire. Ad. LAGIER.

## INFORMATIONS

### **L'ENTR'AIDE AUX JEUNES PAR LE TRAVAIL**

#### **Centre d'orientation et de préparation professionnelles pour jeunes handicapés du travail.**

A mesure que se développe l'orientation professionnelle, les cas les plus difficiles attirent l'attention et on éprouve le besoin de leur trouver une solution.

Pour ces cas-là, l'Entr'aide aux Jeunes par le travail a pu mettre sur pied au Repuis, près Grandson (Vaud), un centre d'orientation et de préparation professionnelles pour les jeunes gens qui ont de la peine à trouver leur voie à cause des difficultés personnelles (estropiés, infirmes, anomalies physiques ou mentales, caractères difficiles, échecs répétés, manque de confiance en soi, paresse, etc.).

Cette institution a ouvert ses portes au mois de mai de cette année et reçoit tous ces jeunes « handicapés du travail » pour qui un apprentissage régulier peut difficilement ou pas du tout entrer en ligne de compte.

Dans certains cas, quelques mois suffiront pour orienter le jeune homme vers le travail qui lui convient. Dans d'autres, il faudra plus longtemps pour arriver à une préparation adaptée aux circonstances spéciales.

L'Entr'aide aux Jeunes par le Travail en faisant de l'activité professionnelle la base de l'éducation de ses protégés n'a rien inventé. Cette idée a été utilisée depuis longtemps dans les salles et sanatoria de tous les pays. Mais l'application méthodique de cette idée de l'assistance par le travail aux jeunes gens handicapés vient à son heure comme une utile réaction contre la tendance trop répandue aujourd'hui de s'attendre à l'appui des autres au lieu de compter d'abord sur soi-même et sur son effort personnel. La valeur curative du travail se fait sentir non seulement au point de vue du développement des capacités, mais aussi, et quelquefois surtout, pour la formation du caractère.

L'institution ne se borne pas à orienter ses élèves, elle s'occupe ensuite de leur formation professionnelle dans l'institution même pour certains travaux

(agriculture, jardinage, élevage, menuiserie) et au dehors pour les autres, puis elle pourvoit à leur placement et les suivra dans la vie aussi longtemps que nécessaire.

Le cas de chaque jeune homme est suivi individuellement, c'est pourquoi le nombre des élèves ne peut dépasser 15. Malgré cela, le prix de pension est des plus modestes : 75 fr. par mois.

Ceux qui désirent de plus amples renseignements sur cette œuvre intéressante peuvent s'adresser au directeur de l'Entr'aide aux Jeunes par le travail, Le Repuis, près Grandson (Vaud).

## PRATIQUE

### ORTHOGRAPHE <sup>1</sup>

**Examens officiels, le 23 avril 1935.**

*Dictée* : cours supérieur (1) élèves de 1<sup>re</sup> année ; (2) élèves de 2<sup>e</sup> année ; (3) élèves de 3<sup>e</sup> année, etc.

#### Les nids.

La belle saison est revenue. Doucement réchauffés par les rayons d'un soleil bienfaisant, égayés par la verdure et les fleurs, les petits oiseaux s'appliquent à construire leur(s) nid(s). Voyez quelle peine ils se donnent dans la recherche des matériaux qui vont leur être nécessaires. Sans perdre un instant, ils explorent les chemins, les jardins, la cour de la ferme pour réunir les brins de paille et de foin qui formeront l'extérieur de leur édifice. Voyez-les recueillir, le long de la haie, les laines arrachées à la toison de nos moutons. Disposées avec soin à l'intérieur, elles protégeront les oisillons contre le froid. Mais cette demeure bien chaude aurait été trop rude encore pour des êtres si frêles.(1) — Aussi, nos prévoyants constructeurs l'ont-ils tapissée des plumes les plus fines et les plus serrées. On dit qu'il y a des enfants assez cruels pour détruire ces charmantes demeures.(2) — Nous qui connaissons la prodigieuse activité des petits oiseaux, qui savons que, sans leur aide, il serait impossible à l'agriculteur de défendre ses moissons, ses vergers, ses jardins potagers contre leurs innombrables petits ennemis invisibles, nous nous ferons un devoir de les protéger (3).

*Cours moyen.*

*Dictée* : « **Les pâturages et les forêts** ».

Au-dessus de nos champs se trouvent les pâturages et les forêts. Dans les pâturages broutent de nombreux troupeaux. Ici, la vache avec son veau ; là, des chèvres et des brebis ; plus loin, des ânes, des chevaux et des bœufs.

La vache fait sonner sa clochette ; les petits agneaux bêlent et gambadent joyeusement autour de leur(s) mère(s) ; le berger, en chantant, surveille le troupeau remis à sa garde. (1).

Chacun est joyeux en voyant le beau ciel bleu, les noirs sapins et les vertes pentes émaillées de fleurs.

Dans les forêts sont les grands arbres et les oiseaux. Nous y trouvons des sentiers ombragés et des places moussues, des plantes grimpantes et des broussailles où se cachent le lièvre et le rusé renard. Nous y cueillons de délicieux petits fruits : les fraises, les framboises, les mûres et myrtilles.

<sup>1</sup> A titre documentaire, nous donnons ici les textes des dictées et les sujets de composition des examens fribourgeois. Nous les tenons de M. L. Sudan, notre correspondant, que nous remercions cordialement. — A. R.



*Cours supérieur :*

**Sujets de composition.**

1. Jeudi, j'ai remplacé ma mère malade (garçons : mon père). — 2. Mon nouveau livre de lecture. — 3. Annoncez à votre maître que vous entrez en apprentissage le 1<sup>er</sup> mai et remerciez-le (lettre sur papier à lettre avec enveloppe). — 4. Ma plus belle partie de luge ou de ski, ou de patinage cet hiver. — 5. Notre verger, l'automne dernier (description, récolte, utilisation des fruits). — 6. Comment je me comporte sur la route pour éviter tout accident. — 7. Ce que je veux faire pour devenir le rayon de soleil dans la vie de mes parents.

*Cours moyen :*

1. Papa s'apprête à abattre un arbre. — 2. J'entre à l'église et j'assiste à la sainte messe. — 3. Mon petit frère ou ma petite sœur. — 4. Maman repasse la lessive. — 5. La pluie tombe. — 6. Le repas de nos poules. — 7. J'observe une hirondelle qui fait son nid.

*Echelle d'appréciation pour la dictée dans les deux cours :*

0-3 fautes = note 1 ; 3 ½-4 ½ fautes = note 1 ½ ; 5-7 fautes = note 2 ; 7 ½-9 fautes = note 2 ½ ; 9 ½-15 fautes = note 3 ; 15 ½-19 = note 3 ½ ; 19 ½-25 fautes = note 4 ; 25 ½ et au-dessus = note 4 ½.

**RÉCITATION : PATRIE**

**a) Mon pays.**

Le ciel, des gazons, de la neige,  
De l'azur, du vert et du blanc,  
Voilà le costume éclatant  
Du beau pays qui me protège.

Sur la carte il est tout petit,  
Mais dans mon cœur il est immense :  
C'est là, sous mes yeux, qu'il commence  
Et c'est dans les cieux qu'il finit.

Il a de très hautes montagnes,  
Des pâturages, des lacs bleus ;  
Je le vois en fermant les yeux,  
Tant son image m'accompagne.

Son nom, qui le devinera ?  
Si vous voulez, je dirai comme  
Dans nos trois langues il se nomme :  
Die Schweiz, la Suisse, Svizzera.

**b) Notre croix.**

Notre croix est simple entre toutes :  
Ce n'est pas celle d'un parti ;  
Tout le reste qu'on lui ajoute  
Rendrait l'emblème plus petit.

Notre croix est noble entre toutes ;  
Elle est sans reproche et sans peur ;  
Par-dessus tout elle redoute  
La moindre tache à son honneur.

Notre croix est pure entre toutes ;  
Elle exalte partout le bien,  
Elle résiste au vent du doute ;  
C'est la croix même du chrétien.

Notre croix est bonne entre toutes  
Car son emblème renversé  
Relève et soigne sur sa route  
Les malades et les blessés.

**c) Ma dette.**

O mon pays qui me protèges !  
Et qui me donnes ta beauté,  
En quoi donc ai-je mérité  
Un aussi rare privilège ?  
Que puis-je t'offrir à mon tour ?  
Mon corps, ma vie et mon amour.

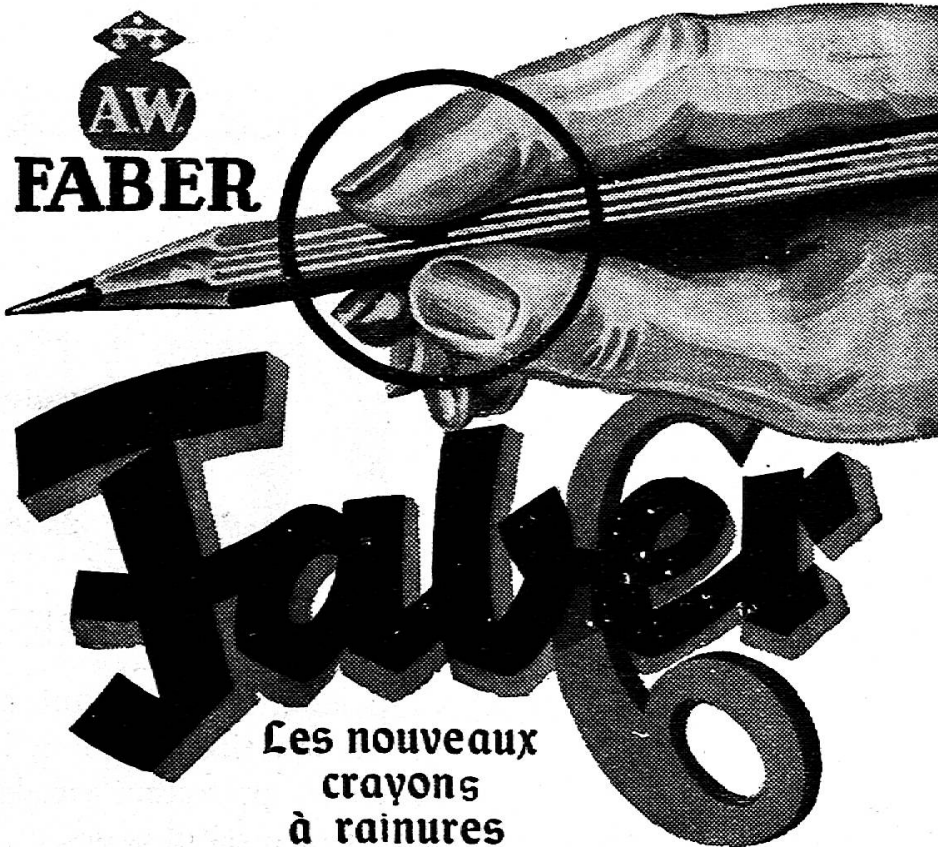
C'est à toi que je dois la vie ;  
J'ai de mes aïeux hérité  
L'honneur avec la liberté ;  
Je te dois tout, ô ma patrie !  
Que te donnerai-je en retour ?  
Mon corps, ma vie et mon amour.

Tu m'as donné, dès ma naissance,  
Un nom qu'on porte avec fierté ;  
Je l'ai depuis lors accepté  
Avec joie et reconnaissance,  
Et je te consacre en ce jour  
Mon corps, ma vie et mon amour.

Il est bien des amours fragiles,  
Mais quand l'on t'aime, on t'aime bien ;  
Je suis fidèle, ne crains rien ;  
Suisse, ô mon pays ! sois tranquille.  
Pour toi je donnerai toujours  
Mon cœur, ma vie et mon amour.

H. JACCARD DE KÆNEL.

  
**FABER**



Agent général: Adolf Schoop, Zurich 6, Universitätstrasse, 80

## Ce n'est pas en spéculant

que l'on arrive à constituer un capital pour ses vieux jours, mais par la conclusion d'une police d'assurance sur la vie qui garantira votre avenir et protégera votre famille.

## LA GENEVOISE

Compagnie d'Assurances sur la Vie  
Fondée en 1872

Capital et réserves techniques fr. s 185.000.000.-

Pour tous renseignements s'adresser à la  
Direction de la Genevoise, place de Hollande, 2 **Genève**  
ou à A. GROSSI, agent général pour le canton de Vaud,  
place St-François, 5, **Lausanne**.

---

# TOUT POUR L'ÉCOLE

LIVRES ET MATÉRIEL SCOLAIRE

La LIBRAIRIE PAYOT rappelle au personnel enseignant qu'elle peut lui livrer les ouvrages et le matériel scolaire dont il a besoin avec la remise d'usage de 5% accordée au personnel enseignant, aux établissements scolaires, pensionnats et instituts.

**PAPETERIE PAYOT**

15, RUE SAINT-FRANÇOIS

TOUS ARTICLES DE PAPETERIE

---

## POUR TOUT

ce qui concerne la publi-  
cité dans l'Éducateur et le  
Bulletin Corporatif, s'a-  
dresser à la Soc. anon.

## PUBLICITAS

RUE RICHARD 13

LAUSANNE

# ÉDUCATEUR

ET

## BULLETIN CORPORATIF

DE LA

## SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

**ALBERT ROCHAT**  
CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET  
H. BAUMARD, GENTHOD  
H.-L. GÉDET, NEUCHATEL  
J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

**CHARLES GREC**  
VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE  
AD. LAGIER, GENÈVE  
M<sup>lle</sup> N. LOBSIGER, PETIT-LANCY  
J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL  
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

### ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE  
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600      TÉLÉPHONE 33.633

### PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.—      Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A.,  
Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL      BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

# LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

## ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

EDITIONS PAYOT

### HISTOIRES DE LA BIBLE

racontées aux enfants par M<sup>me</sup> EUG. BRIDEL

In-4° cartonné . . . . . Fr. 3.—

### LE PÈRE CÉLESTE

Catéchisme.

Quatrième édition revue par AIMÉ CHAVAN, professeur de théologie  
à l'Université de Lausanne.

In-16 broché. . . . . Fr. 1.25

### HISTOIRE DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE

Manuel pour l'enseignement religieux adopté par le Consistoire de  
l'Eglise nationale protestante de Genève. 3<sup>e</sup> édition revue,  
par EUGENE CHOISY, pasteur, professeur à l'Université.

In-16 cartonné . . . . . Fr. 2.—

### CATÉCHISME RÉSUMÉ

par ALEXIS DE LOËS.

In-16 broché. . . . . Fr. 1.—

### MES PLUS BELLES HISTOIRES

Récits bibliques racontés aux enfants, par J. SAVARY et E. VISINAND.  
Illustrés par ELZINGRE.

1<sup>re</sup> série, in-8° cartonné . . . . . Fr. 2.50

2<sup>e</sup> série, in-8° cartonné. . . . . Fr. 2.75

### LE CHRIST, LES APOTRES, L'ÉGLISE

par JULES SAVARY.

In-8°, cartonné, illustré . . . . . Fr. 3.—

### LA VIE EN CHRIST

par ALFRED SCHROEDER, pasteur.  
Manuel publié sous forme de questionnaire.

In-16 broché. . . . . Fr. 1.—

### LE SAUVEUR

Catéchisme.

par HENRI SECRETAN, pasteur.

In-16 cartonné . . . . . Fr. 1.—

### RÉCITS TIRÉS DU NOUVEAU TESTAMENT

par JULES WEBER.

In-16 broché . . . . . Fr. 1.—

ENVOI A L'EXAMEN SUR DEMANDE